



Budget Primitif de la commune 2024

Conseil Municipal – lundi 25 mars 2024

Préambule

Le budget primitif 2024 intervient :

- A la suite du **Débat d'Orientation Budgétaire** du Conseil Municipal du lundi 29 janvier 2024.
- A la suite de la **Commission Municipale permanente Finances** qui s'est tenue le 20 mars 2024.

Préambule

- **La section de fonctionnement** est équilibrée en autorisations prévisionnelles de dépenses et recettes à **9 409 928 euros**.
- **La section d'investissement** est équilibrée en autorisations prévisionnelles de dépenses et recettes à **7 899 693 euros**.
- **Un total toutes sections confondues de 17 309 621 euros**.
- A noter que le budget général 2024 intègre le changement de l'instruction comptable avec un passage en M 57 à compter du 1 janvier 2024.

Sommaire

- I. Section de fonctionnement
 - a. Dépenses de fonctionnement
 - b. Recettes de fonctionnement
- II. Section d'investissement
 - a. Dépenses d'investissement
 - b. Recettes d'investissement
- III. Projets municipaux pour 2024

1) Section de fonctionnement

Contexte général

Conjoncture globale sur les finances locales

Évolution des dépenses de fonctionnement en 2023

Collectivités locales : + 5,8 %

Bloc communal (budgets annexes compris) : + 6,8 %

Départements : + 3,9 %

Régions : + 4,6 %

Évolution des recettes de fonctionnement en 2023

Collectivités locales : + 3,2 %

Bloc communal (budgets annexes compris) : + 5,2 %

Départements : - 1,5 %

Régions et CTU : + 3,3 %

- ▶ Au niveau national en contexte macroéconomique, les communes observent un effet ciseau du fait d'une augmentation des dépenses plus fortes que l'augmentation des recettes.
- ▶ Ceci est le fruit des tensions inflationnistes sur les postes d'achat et de l'augmentation des charges de personnel du fait des décisions de l'Etat.
- ▶ L'enveloppe globale de la DGF est en progression tout comme la revalorisation des bases locatives mais ces recettes nouvelles pour le bloc communal ne suffisent pas à compenser l'augmentation des dépenses évoquées ci-dessus.

Contexte général pour la commune

- ▶ La construction budgétaire 2024 intervient dans un **contexte de poursuite des fortes tensions sur les charges de fonctionnement notamment pour les fournitures et les prestations.**
- ▶ La commune a déjà conduit **des optimisations de l'ensemble des postes de dépenses** depuis 2020.
- ▶ La commune subit comme les autres opérateurs **l'impact de l'inflation** corrélée à **l'augmentation des charges d'énergies.**
- ▶ **Depuis 2023 et encore en 2024, la commune doit aussi financer l'augmentation des charges de personnels** décidée par l'Etat entraînant, sans mesure d'optimisation, une forte augmentation des charges de fonctionnement.

1. Les dépenses de fonctionnement

Etat général

Charges à caractère général	2 001 127,39 euros	21,70%
Charges de personnel et frais assimilés	4 833 980,90 euros	51,37%
Virement à la section d'investissement	440 000 euros	4,68%
Opérations d'ordre de transfert entre sections et dotation aux amortissements	688 551,51 euros	7,32%
Autres charges de gestion courante	1 234 444,56 euros	13,12%
Charges financières	204 823,64 euros	2,18%
Charges exceptionnelles et dotations aux provisions	7 000 euros	0,07%

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de personnel et frais assimilés

- ▶ Le Budget Primitif 2024 doit financer au chapitre 012 : charges de personnels :
 - ▶ La **revalorisation de la valeur du point d'indice FPT pour une année complète** et décidée par l'Etat,
 - ▶ L'attribution, décidée par l'Etat, de **5 points d'indice pour tous les agents**.
 - ▶ Le **financement de l'effet Glissement vieillissement technicité** des personnels,
 - ▶ Les **mesures internes** de promotions sociales,
 - ▶ La **revalorisation du SMIC** avec l'impact indiciaire pour les catégories C concernées,
 - ▶ Le maintien des mesures engagées en termes d'emplois notamment en **apprentissage**,
 - ▶ Des actions de dialogue social comme la **revoyure du régime indemnitaire RIFSEEP** des personnels et la **revoyure de la valeur faciale des tickets restaurants**.

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de personnel et frais assimilés

- ▶ En **2024**, le total des autorisations budgétaires en charges de personnels est proposé pour **4 833 980,90 euros**.
- ▶ Ceci représente 51,37% du montant des dépenses prévues de la section de fonctionnement (**48,69%** en intégrant les diverses recettes liées au financement des charges de personnels).

Dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de personnel – les frais de formation

- ▶ En 2024, il est nécessaire d'intégrer les dépenses de **formation des personnels pour un montant de 26 000 euros**.
- ▶ Celles-ci interviennent conformément aux conditions du règlement de formation pour les personnels communaux approuvé en 2022.
- ▶ Il convient donc pour la commune de s'acquitter de la **contribution employeur au CPF** et de la **cotisation au CNFPT**.
- ▶ La commune peut également avoir recours à des **organismes de formation autres que le CNFPT**.
- ▶ A noter que la commune doit également s'acquitter d'une contribution de +0,1% de la masse salariale pour le **financement de l'apprentissage**.

Dépenses de fonctionnement :

Les charges à caractère générales

- ▶ Concernant le chapitre relatif **aux charges à caractère général**, en 2023, la commune a consommé **2 022 552,90 euros**.
- ▶ Ce chapitre intègre les dépenses pour le bon fonctionnement des services : entretien, maintenance fournitures diverses, petits équipements, assurance, consommables divers, eau, énergie et autres.
- ▶ **Dans la crise inflationniste actuelle, ce chapitre subi de fortes tensions liées à l'augmentation des coûts d'achat qu'il convient d'intégrer.**
- ▶ **Cependant la commune a poursuivi son optimisation générale des charges à caractères générales de fonctionnement.**
- ▶ Ainsi, au titre du **budget primitif 2024**, le total du chapitre sera inscrit à hauteur de **2 001 127,39 euros**.

Dépenses de fonctionnement :

Les charges d'énergie

- ▶ En 2023, la commune a mis en œuvre des mesures fortes **dans le cadre de son plan de sobriété énergétique** :
 - ▶ Pour les bâtiments communaux, baisse aux seuils réglementaires des températures de chauffe, gestion optimisée selon l'occupation des salles, extinction des éclairages de valorisation des bâtiments et des équipements.
 - ▶ Sur le plan de l'éclairage public avec une réduction de la durée d'éclairage public (extinction de la commune la nuit de 23 heures à 5 heures depuis début janvier 2023) et poursuite des mesures de réduction des consommations (intensité lumineuses, passage en LED).
 - ▶ L'ensemble devant permettre une réduction des dépenses estimée entre 60 000 euros et 80 000 euros pour l'année. Cela permet d'absorber une partie de l'augmentation des coûts de l'énergie (gaz et électricité).

Dépenses de fonctionnement :

Les charges d'énergie

- ▶ D'un point de vue global, **le coût de l'énergie pour la commune est passé de 288 000€/an en 2021 à 387 000€/ an 2023**. Ceci malgré le plan de sobriété énergétique qui a permis une baisse de la consommation.
- ▶ **Au titre du budget primitif 2024, il est prévu une inscription budgétaire de 380 000€** soit 265 000€ pour la consommation d'électricité et 115 000€ pour la consommation de gaz.
 - ▶ Concernant l'éclairage public, le bilan financier est le suivant :

	Abonnement / Puissance souscrite			Consommation				Contribution globale	
	KVA	Montant		kWh		Prix du kWh	Montant		
2021	214,2	33 283,15 €		751 351		0,0974 €	73 181,59 €	106 464,74 €	
2022	210,7	36 992,07 €	11%	793 463	6%	0,0974 €	77 283,30 €	114 275,37 €	7%
2023	179,7	27 257,34 €	-26%	433 000	-45%	0,1239 €	53 648,70 €	80 906,04 €	-29%
			*						

* Baisse des abonnements liés à baisse puissance nécessaire par changement progressif LED

- ▶ A noter que **l'extinction de l'éclairage public de 23h à 5h a permis une économie estimée à 360 000 kWh soit environ 45 000€.**

Dépenses de fonctionnement :

La participation financière au SIEL

- ▶ En 2023, la participation au SIEL a été de 140 916,13 €.
- ▶ Cette participation est calculée en fonction du nombre de points lumineux de la commune.
- ▶ **Il est prévu une inscription budgétaire 2024** de 142 000 euros.

Dépenses de fonctionnement :

La participation financière au SDIS de la Loire

- ▶ La participation financière au SDIS de la Loire en 2023 a été de 306 904 euros.
- ▶ Le SDIS de la Loire a indiqué revaloriser la participation des communes.
- ▶ Ainsi, il est conduit une **inscription budgétaire 2024 de 324 682 euros soit un coût par habitant de 40,47 euros** (contre 37,75 euros en 2023).

Dépenses de fonctionnement :

Les subventions aux associations

- ▶ En 2023, la commune a versé 167 657,39 euros de subventions aux associations.
- ▶ **Pour l'année 2024, il est proposé de maintenir le crédit global tout en adaptant les subventions aux projets des associations bénéficiaires.**
- ▶ Ainsi, au titre du budget primitif 2024, il est prévu un total de crédits de **subventions aux associations de 167 000 euros.**

Dépenses de fonctionnement :

La subvention communale versée au C.C.A.S.

- ▶ Le montant de la subvention de la commune au CCAS a été de :
 - ▶ 150 000 euros en 2019
 - ▶ 285 880 euros en 2020
 - ▶ 310 000 euros en 2021
 - ▶ 330 000 euros en 2022
 - ▶ 247 000 euros en 2023
- ▶ En 2024, il est prévu une subvention de **247 000 euros** compte tenu des actions conduites par le CCAS.

Dépenses de fonctionnement : Les charges financières

- ▶ En 2024, les charges d'intérêts, hors emprunts nouveaux, sont de 204 823,64 euros.
- ▶ Ceci représente 2,18% du budget global de fonctionnement.

2. Les recettes de fonctionnement

Situation générale des dotations et attributions en recettes de fonctionnement

22

- ▶ Les recettes prévisionnelles proposées **intègrent les orientations budgétaires du débat d'orientations budgétaires 2024** en matière de :
 - ▶ Dotations de l'Etat,
 - ▶ Compensation fiscale,
 - ▶ Attributions de Saint Etienne Métropole,
 - ▶ Reversement conventionnel de Saint Etienne métropole,
 - ▶ Recettes de tarifications et fiscales.

Etat global

Recettes de fonctionnement

Résultat de fonctionnement reporté en excédent	108 890,38 euros	1,16%
Atténuation de charges	252 000 euros	2,68%
Divers (opérations d'ordre de transfert entre sections	21 122 euros	0,22%
Produits des services, du domaine et ventes diverses	501 500 euros	5,33%
Travaux en régie	115 000 euros	1,22%
Attributions et impôts et taxes	7 020 748,44 euros	74,61%
Dotations subventions et participations	1 245 070 euros	13,23%
Autres produits de gestion courante	114 750 euros	1,22%
Produits financiers et exceptionnels	30 847,18 euros	0,33%

Recettes de fonctionnement : L'Etat - la DGF

24

- ▶ Entre 2013 et 2014, la DGF a diminué de - 78 587 euros.
- ▶ Entre 2014 et 2015, la DGF a diminué de - 174 382 euros.
- ▶ Entre 2015 et 2016, la DGF a diminué de - 165 755 euros
- ▶ Entre 2016 et 2017, la DGF a diminué de - 85 000 euros.
- ▶ Entre 2017 et 2018, la DGF a diminué de - 27 369 euros.
- ▶ Entre 2018 et 2019 , la DGF a diminué de - 28 574 euros.
- ▶ Entre 2019 et 2020, la DGF a diminué de - 21 853 euros.
- ▶ Entre 2020 et 2021, la DGF a diminué de - 23 126 euros.
- ▶ Entre 2021 et 2022 , la DGF a diminué de - 21 562 euros
- ▶ Entre 2022 et 2023 , la DGF a diminué de -10 093 euros

- ▶ Au titre du budget primitif 2024, la DGF est prévue en légère baisse à 440 000 euros avec une DSR de 127 720 euros.
- ▶ Pour rappel, le montant perçu en **2023 est de 448 041 euros** avec une DSR de 127 720 euros.
- ▶ Pour rappel, en **2013, la commune percevait 1 115 523 euros soit une diminution de près de 60%.**

Recettes de fonctionnement : L'Etat – le FPIC

25

- ▶ Le **Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes** (FPIC) a été mis en place en 2012. Il a pour vocation à prélever une partie des ressources de certaines collectivités pour les reverser à d'autres collectivités moins favorisées.
- ▶ En 2024, le FPIC restera réparti entre la métropole et les communes selon la répartition de droit commun.
- ▶ **Il est prévu une inscription budgétaire pour cette péréquation de 144 093 euros en 2024**

Recettes de fonctionnement : L'Etat – les compensations de fiscalité

- ▶ En 2023, le montant des compensations perçues a été de 32 415 euros.
- ▶ **Au titre du budget primitif 2024, une inscription budgétaire est prévue** et intégrera la poursuite de la compensation par l'Etat pour 32 500 euros.

Recettes de fonctionnement :

Les Dotations de Saint Etienne Métropole

- ▶ En 2023, l'Attribution de Compensation représente un montant perçu de 1 489 210,44 euros complété par la dotation de solidarité communautaire de 276 895 euros.
- ▶ Le budget primitif 2024 intègre un **niveau équivalent d'attribution de compensation et de solidarité totale de 1 766 105 euros.**

Recettes de fonctionnement :

SEM - Les Reversements Conventionnels

- ▶ Saint-Etienne Métropole poursuivra en 2024 la compensation des charges liées au reversement conventionnel au titre des transferts de compétence notamment voirie. Ce reversement interviendra conformément à la convention qui permet à la commune de facturer à Saint-Etienne Métropole les prestations conduites pour son compte dans une limite définie.
- ▶ **A ce titre, il est prévu une inscription budgétaire 2024 de 92 000 euros.**
- ▶ Pour rappel, depuis 2023, **les communes ne perçoivent plus le reversement d'assainissement** (12 819 euros perçus en 2022) compte tenu de nouvelles interventions de SEM au titre de sa compétence assainissement

La revalorisation des valeurs locatives

- ▶ Depuis la loi de finances 2018, le coefficient de **revalorisation forfaitaire des valeurs locatives**, autrement dit des bases d'imposition, **relève d'un calcul basé sur l'inflation constatée sur les 12 derniers mois**.
- ▶ Ainsi, **l'évolution positive de l'indice des prix à la consommation** harmonisée (I.P.C.H.) de novembre 2022 à novembre 2023 a été de +3,80%.
- ▶ De ce fait, la **revalorisation forfaitaire des bases locatives sera de +3,80%**. Ceci entraînera un produit fiscal en hausse pour la commune.

Recettes de fonctionnement : Villars - Les ressources fiscales

- ▶ Le vote du BP 2024 intègre une revalorisation du taux communal de la taxe foncière bâtie constituant une augmentation de +5% conduisant **à un nouveau taux de 36,65 %**.
- ▶ Les taux de la taxe foncière non bâtie et de la taxe d'habitation resteront inchangés respectivement à 48,88% et 9,84%.

COMPARATIF DES TAUX D'IMPOSITION

	Taux 2023 VILLARS	Taux 2024 VILLARS	Taux moyen de la strate départementale (2022)	Taux moyen des communes de la Loire de 6 000 à 10 000 habitants (2023)
TAXE FONCIERE BÂTIE (TFB)	34,90 %	36,65%	37,58%	38,59%
TAXE FONCIERE NON BÂTIE (TFNB)	48,88%	48,88%	44,27%	49,92%

Recettes de fonctionnement : Villars - Les ressources fiscales

Recettes fiscales communales :

- ▶ En 2015 : 3 395 807 euros
- ▶ En 2016 : 3 429 005 euros
- ▶ En 2017 : 3 469 265 euros
- ▶ En 2018 : 3 551 407 euros
- ▶ En 2019 : 3 628 786 euros
- ▶ En 2020 : 3 633 212 euros
- ▶ En 2021 : 3 744 510 euros
- ▶ En 2022 : 3 956 486 euros
- ▶ En 2023 : 4 189 001 euros
- ▶ Au titre du budget primitif 2024, le montant total des impôts directs locaux sera inscrit en recette prévisionnelle **pour 4 581 000 euros.**

Recettes de fonctionnement :

Villars - Autres ressources – CAF /CTG

- ▶ La convention territoriale globale a été approuvée au conseil municipal du 6 décembre 2021 et signée avec la CAF.
- ▶ Pour rappel, ce contrat permet le versement des aides de la CAF directement aux structures bénéficiaires. Pour les services municipaux, cela concerne les crèches et le relai d'assistantes maternelles.
- ▶ En 2023, la commune a perçu 460 431,75 €.
- ▶ **Au titre du budget Primitif 2024, une recette de 454 000 euros est inscrite.**

Recettes de fonctionnement :

Villars - Autres ressources – Taxe additionnelle des droits de mutation

- ▶ En 2014, Villars a perçu 192 277 euros
 - ▶ En 2015, Villars a perçu 167 875 euros
 - ▶ En 2016, Villars a perçu 155 637 euros
 - ▶ En 2017, Villars a perçu 229 771 euros
 - ▶ En 2018, Villars a perçu 234 580 euros
 - ▶ En 2019, Villars a perçu 266 958 euros
 - ▶ En 2020, Villars a perçu 212 285 euros
 - ▶ En 2021, Villars a perçu 257 125 euros
 - ▶ En 2022, Villars a perçu 286 124 euros
 - ▶ En 2023 , Villars a perçu 181 494 euros
- ▶ **Il est prévu au budget primitif 2024 une inscription budgétaire de 210 000 euros.**

Produit de gestion des services municipaux

34

La tarification concerne les services municipaux :

- Restaurants scolaires et garderies municipales
 - Crèches municipales
 - Service culturel
 - Locations de salles communales et jardins
 - Cimetières
 - Divers
- Il est prévu au budget primitif 2024 une inscription budgétaire **409 500 euros**.

Recettes de fonctionnement :

Villars - Autres ressources – Les diverses taxes

- ▶ Notre commune perçoit du SIEL la taxe sur la consommation finale d'électricité.
- ▶ Au titre du budget primitif 2024, **une recette de 190 000 euros sera inscrite.**

Recettes de fonctionnement :

Villars - Autres ressources – Les diverses taxes

- ▶ Notre commune perçoit la **taxe locale sur la publicité extérieure**.
- ▶ En 2023, cette taxe s'est élevée à **105 350,38 euros**.
- ▶ Le conseil communautaire du 29 juin 2017 a prescrit le lancement de l'élaboration du règlement local de publicité intercommunale (RLPI). **Malgré la remontée de compétence du RLP à Saint-Etienne Métropole, la taxe locale sur la publicité extérieure reste communale, mais sera calculée en fonction de la réglementation nouvelle.**
- ▶ Il est prévu une inscription budgétaire 2024 de 115 000 euros.

Recettes de fonctionnement :

Les compensations de charges de personnel

En 2024, il sera nécessaire d'intégrer en compensation de charges de personnels pour **252 000 euros y compris** :

- ▶ Le **recentrage des contrats aidés**, avec des taux variables d'aides de l'Etat selon les profils employés (entre 30 et 65 %).
- ▶ Le **remboursement sur rémunération des charges de personnels et charges de sécurité sociale / prévoyance**.

II) Section d'investissement

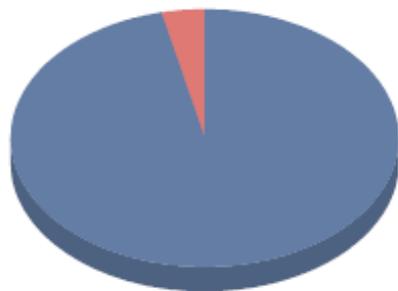
1. Les dépenses d'investissement

Etat global

Solde d'exécution de la section d'investissement	878 229,39 euros	11,13%
Opérations d'ordre de transfert entre section	136 122,00 euros	1,73%
Subventions d'investissement	17 303,71 euros	0,22%
Remboursements emprunts en capital	918 851,51 euros	11,65%
Immobilisations incorporelles	20 296,00 euros	0,26%
Subventions et fonds de concours d'équipements versés	1 060 879,33 euros	13,44%
Immobilisations corporelles	1 405 585,78 euros	17,81%
Immobilisations en cours	3 452 530,88 euros	43,75%
Titre de participation	1 000,00 euros	0,01%
	7 890 799 euros	

Section d'investissement : Emprunts et dettes assimilées

- La dette se répartit comme suit :



Taux fixe : 96,3% de la dette

Taux variable (sur le livret A) : 3,7% de la dette

- En 2024, l'encours de la dette restant dû au budget général de la commune est de 7 594 183 euros.

2. Les recettes d'investissement

Etat global – recettes d'investissement

Virement de la section de fonctionnent	440 000 euros	5,58%
Produits de cessions	531 000 euros	6,73%
Opérations d'ordres de transfert (amortissements)	688 551,51 euros	8,73%
Dotations, fonds divers	183 678,33 euros	2,33%
Subventions d'investissements à percevoir	3 491 970 euros	44,25%
Emprunt bancaire prévisionnel	2 452 000 euros	31,07%
Autres immobilisations financières	103 599,16 euros	1,31%
	7 890 799 euros	

Section d'investissement :

Le FCTVA

- ▶ A noter qu'en 2023, la commune a perçu :
 - ▶ Pour la partie investissement du FCTVA, une recette de 145 808,03 euros,
 - ▶ Pour la partie fonctionnement du FCTVA, une recette de 15 209,17 euros.

- ▶ La commune perçoit en N+2 le FCTVA. En 2024, la base est donc l'exercice 2022.

- ▶ En 2024, le remboursement de FCTVA à intégrer est de :
 - ▶ Pour la partie investissement, une prévision de recette de 143 678 €
 - ▶ Pour la partie fonctionnement, une prévision de recette de 10 800 €.

Section d'investissement : Dotations, fonds divers et réserves - La taxe d'aménagement

- ▶ Depuis le 1^{er} janvier 2017, Saint-Etienne Métropole perçoit la taxe d'aménagement.
- ▶ Saint-Etienne Métropole reverse 90 % de cette taxe à la commune et abonde 10 % de au budget voirie de la commune conformément à la délibération du Conseil Municipal du 6 décembre 2016.
- ▶ **Au titre du Budget Primitif 2024, une recette de 40 000 euros est inscrite.**

Section d'investissement :

Les subventions

- ▶ La commune a sollicité des subventions auprès de nombreuses instances (Etat, Région, Saint Etienne Métropole, Conseil Départemental, CAF, Fédération etc.), et ce dans le cadre des divers projets municipaux.
- ▶ **Au titre du budget primitif 2024, et selon les diverses notifications, il est inscrit différentes recettes d'investissement pour un montant de 3 491 970 euros.**
- ▶ Particulièrement concernant le **Plan de relance métropolitain** pour 3 projets réalisés dans un cadre pluriannuel, à savoir :
 - ▶ **Le Parc Urbain** : le montant du fonds de concours du plan de relance de la métropole est de 1 100 000 euros dont 550 000 euros de solde restant à percevoir en 2024
 - ▶ **La rénovation et l'extension du gymnase Bernichon** : le montant du fonds de concours du plan de relance de la métropole est de 1 750 000 euros, 50% seront à percevoir en 2024 .
 - ▶ **Le réaménagement des extérieurs du groupe scolaire J Ravon**, le montant du fonds de concours du plan de relance métropolitain devrait être de 150 000 €.

Section d'investissement :

La capacité d'autofinancement

- ▶ La **capacité d'autofinancement de la commune a diminué** depuis plusieurs années.
- ▶ Pour l'exercice 2024, il **convient de corriger ce phénomène afin de garantir les marges de manœuvre budgétaires** de la commune et de pérenniser sa bonne santé financière.
- ▶ Au titre du budget primitif 2024, il est proposé le réajustement du niveau de la CAF (capacité d'autofinancement) **à 440 000 euros de virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement permettant, avec les autres ressources, de financer les projets d'investissements de l'exercice.**

Projets municipaux pour 2024

Plan de Mandat & Plan Pluriannuel d'Investissement 2020 – 2026

- ▶ Le Budget primitif 2022 est construit dans le cadre du Plan de Mandat et du **Plan Pluriannuel d'Investissement 2020 – 2026**.
- ▶ Les investissements et les projets municipaux se feront dans un **cadre pluriannuel** par une **déclinaison annuelle du Plan de Mandat et du Plan Pluriannuel d'Investissements**.

Faire entrer la nature dans la ville

En s'inscrivant dans une démarche de développement durable



Faire de l'Espace Beaunier un Ecoquartier :

- ✓ Acquisitions communales
- ✓ Fonds de concours voirie et éclairage public
- ✓ Concrétisation du projet « ex-Renault »
- ✓ Etudes pour un parking public

- ▶ Au titre du budget primitif 2024, il sera proposé **un crédit de fonctionnement de 198 798,19 euros** au budget annexe de l'Espace BEAUNIER.

Faire entrer la nature dans la ville

En s'inscrivant dans une démarche de développement durable



Optimiser l'éclairage public.

- ▶ Au titre du budget primitif 2024, il sera proposé un crédit d'investissement de 678 379 € **pour la réalisation de travaux avec le SIEL afin de mettre en conformité et optimiser l'éclairage public dont :**
 - ▶ 351 282€ pour l'éclairage public du parc de la Sapinière

Faire entrer la nature dans la ville

En s'inscrivant dans une démarche de développement durable



Poursuivre l'achat de l'énergie verte dans les marchés d'achat d'électricité et de gaz.

- ▶ Au titre du budget primitif 2024, il sera proposé des **crédits de fonctionnement** alloués à cette opération.

Faire entrer la nature dans la ville

En s'inscrivant dans une démarche de développement durable



Poursuivre les investissements pour l'entretien du patrimoine municipal afin de disposer de bâtiments de qualité : **Modernisation des systèmes de chauffage.**

- Au titre du budget primitif 2024, il sera proposé un **crédit d'investissement de 55 000 € pour moderniser les systèmes de chauffage dans le but d'économiser l'énergie.**

Faire entrer la nature dans la ville

En s'inscrivant dans une démarche de développement durable



Végétaliser et créer des espaces ombragés dans les cours de récréations des écoles et des structures petite enfance.

- ▶ Au titre du budget primitif 2024, il sera proposé un **crédit d'investissement de 31 000 €** pour ce projet.

Faire entrer la nature dans la ville

En s'inscrivant dans une démarche de développement durable



Poursuivre les investissements pour l'entretien du patrimoine municipal afin de disposer de bâtiments de qualité : **Diverses interventions.**

- ▶ Au titre du budget primitif 2024, il est proposé un **crédit d'investissement de 105 500 €** pour les travaux divers d'entretien sur les bâtiments municipaux.

Faire entrer la nature dans la ville

En s'inscrivant dans une démarche de développement durable



Poursuivre les investissements pour l'entretien du patrimoine municipal afin de disposer de bâtiments de qualité : **Continuer la rénovation du centre social.**

- ▶ Au titre du budget primitif 2024, il sera inscrit un **crédit d'investissement pour des travaux d'amélioration des espaces consacrés aux plus petits au sein du bâtiment du centre social pour un montant de 16 500 €.**

Faire entrer la nature dans la ville

En s'inscrivant dans une démarche de développement durable



Poursuivre les investissements pour l'entretien du patrimoine municipal: **Réaménagement des locaux de la maison de l'enfance pour l'accueil de la crèche des Marmottes**

- Au titre du budget primitif 2024, il sera proposé un crédit d'investissement de **20 000 €** pour **les frais d'étude concernant le projet de déménagement et de réinstallation de la crèche les Marmottes à la maison de l'enfance**

Faire entrer la nature dans la ville

En s'inscrivant dans une démarche de développement durable



Amplifier le fleurissement.

- ▶ Au titre du budget primitif 2024, il sera proposé **des crédits de fonctionnement à hauteur de 124 000 € pour le fleurissement de différents quartiers ainsi que l'entretien des espaces verts.**

Faire entrer la nature dans la ville

En s'inscrivant dans une démarche de développement durable



Planter un arbre à chaque naissance.

- ▶ Au titre du budget primitif 2024, il sera proposé **des crédits d'investissement à hauteur de 47 000 € pour la plantation d'arbres et pour la gestion du bois de la Sapinière à savoir :**
 - ▶ 9 000€ consacrés à la plantation d'arbres dans les différents quartiers de la ville.
 - ▶ 3 000€ consacrés à la plantation d'arbres à l'espace de loisirs de Bourgeat.
 - ▶ 35 000€ consacrés à la gestion du bois de la Sapinière.

Renforcer l'attractivité

En améliorant la tranquillité et le cadre de vie



Rénover, entretenir et adapter la voirie dans un cadre pluriannuel.

► Au titre du budget primitif 2024, il sera proposé un crédit d'investissement de Saint-Etienne Métropole pour les travaux de voirie, complété par **un fonds de concours communal pour un montant global de 816 000 euros. Ceci concernera notamment :**

- Avenue de l'Industrie
- Rue du Breuil
- Voiries zone d'activité commerciale partie rue de Chabannes
- Rue de Bourgeat

Renforcer l'attractivité

En améliorant la tranquillité et le cadre de vie



Réhabiliter le complexe sportif pour en faire un parc urbain verdoyant.

- ▶ Au titre du budget primitif 2024, le projet sera financé à hauteur de :
 - ▶ 1 645 497 € par des crédits de reports
 - ▶ 237 602 € de crédits nouveaux
- ▶ Ces crédits permettront de finaliser les travaux **de réaménagement du complexe sportif en parc urbain nouvellement dénommé Parc de la Sapinière.**

Renforcer l'attractivité

En améliorant la tranquillité et le cadre de vie



Accroître le système de vidéo protection.

- ▶ Au titre du budget primitif 2024, un crédit d'investissement de 199 200 € sera consacré à ce projet dans le cadre du projet de **réaménagement du complexe sportif en parc urbain nouvellement dénommé Parc de la Sapinière.**

Renforcer l'attractivité

En améliorant la tranquillité et le cadre de vie



Renforcer la propreté de la commune : lutte contre les tags sauvages.

- Au titre du budget primitif 2024, il sera proposé des **crédits de fonctionnement de 5 000 €** pour le **nettoyage des tags** et des **crédits d'investissement à hauteur de 5 000 €** pour la réalisation de **fresques**.

Renforcer l'attractivité

En améliorant la tranquillité et le cadre de vie



Déployer des défibrillateurs dans les bâtiments communaux.

- ▶ Au titre du budget primitif 2024, il sera proposé des **crédits de fonctionnement pour la location et la maintenance de nouveaux défibrillateurs.**

Renforcer l'attractivité

En améliorant la tranquillité et le cadre de vie



Créer de nouveaux événements festifs pour animer la ville en lien avec le comité des fêtes.

- ▶ Au titre du budget primitif 2024, il sera proposé des **crédits de fonctionnement à hauteur de 50 000 € pour les cérémonies officielles et les animations communales** notamment :
 - ▶ La Saint-Patrick,
 - ▶ Villars en fête,
 - ▶ Le Beaujolais Nouveau
 - ▶ Le Marché de Noël.
 - ▶ Fête de la nature
 - ▶ Bourse aux graines

Renforcer l'attractivité

En améliorant la tranquillité et le cadre de vie



Illuminer la commune au moment des fêtes de fin d'année.

- ▶ Au titre du budget primitif 2024, il sera proposé des **crédits d'investissement à hauteur de 8 000€ pour renforcer les illuminations.**

Renforcer l'attractivité

En améliorant la tranquillité et le cadre de vie

Accroître les liens avec nos communes jumelées.



- ▶ Au titre du budget primitif 2024, il sera proposé des **crédits de fonctionnement pour l'organisation des 40 ans de jumelage avec la commune de Torredembarra.**

Renforcer l'attractivité

En améliorant la tranquillité et le cadre de vie



Poursuivre les investissements pour l'entretien du patrimoine municipal afin de disposer de bâtiments de qualité : **Investir pour les besoins du cimetière.**

- Au titre du budget primitif 2024, il sera proposé des **crédits d'investissement à hauteur de 30 500 €** pour la **concrétisation de cette mesure.**

Soutenir la politique éducative

En accompagnant l'enfant tout au long de son développement



Poursuivre les investissements pour l'entretien du patrimoine municipal afin de disposer de bâtiments de qualité : **Rénover le groupe scolaire Jean RAVON.**

- ▶ Au titre du budget primitif 2024, il sera proposé un crédit d'investissement de 707 286,34 € pour **la concrétisation du projet de végétalisation des extérieurs du groupe scolaire Jean RAVON** dont 57 180,82 € de reports.

Soutenir la politique éducative

En accompagnant l'enfant tout au long de son développement



Poursuivre les investissements pour l'entretien du patrimoine municipal afin de disposer de bâtiments de qualité : **Sécuriser les espaces extérieurs de l'école Jean Guiton.**

- ▶ Au titre du budget primitif 2024, il sera proposé un crédit d'investissement de 210 402,28 € pour **la sécurisation de l'école Jean Guiton.**

Soutenir la politique éducative

En accompagnant l'enfant tout au long de son développement



Fonctionnement des écoles et du CME.

- ▶ Au titre du budget primitif 2024, il sera proposé :
 - ▶ Crédits de **fonctionnement aux écoles**.
 - ▶ Crédits d'investissement pour des **acquisitions diverses** pour les écoles pour un montant de 23 000 €.
 - ▶ Le règlement de **l'activité piscine pour les écoliers**.
 - ▶ La poursuite des actions du **Conseil Municipal des Enfants**.

Accompagner le monde associatif

En maintenant la qualité des équipements



Identifier un espace, en remplacement du stade Paul Bert, pour les concours de pétanque et les vide-greniers

- ▶ Au titre du budget primitif 2024, il sera proposé un **crédit d'investissement de 43 375 € pour finaliser les travaux** de création d'un terrain de loisirs (rue de Bourgeat).

Accompagner le monde associatif

En maintenant la qualité des équipements



Poursuivre les investissements pour l'entretien du patrimoine municipal afin de disposer de bâtiments de qualité : **Rénover le gymnase BERNICHON et ses salles pour permettre à leurs utilisateurs d'avoir des locaux fonctionnels.**

- Au titre du budget primitif 2024, il sera proposé un **crédit d'investissement de 1 288 881,46 €** dont 174 718,54 € de reports pour financer ces travaux sur l'exercice budgétaire 2024

Initier une politique solidaire réfléchie

Accueillir des jeunes en apprentissage au sein des services municipaux.



- ▶ Au titre du budget primitif 2024, il sera proposé des **crédits de fonctionnement** afin de permettre l'accueil d'apprentis.

Développer une politique culturelle audacieuse

En promouvant des actions fortes pour rendre culture et loisirs accessibles à tous



Accueillir des initiatives culturelles intercommunales (rhino jazz, biennale du design, festival des 7 collines, etc.)

- ▶ Au titre du budget primitif 2024, il sera proposé des **crédits de fonctionnement** pour ce projet.
- ▶ **Dans le cadre de l'opération les 7 sept merveilles du MAMC+**, la commune accueillera une œuvre au cours de l'année.

Développer une politique culturelle audacieuse

En promouvant des actions fortes pour rendre culture et loisirs accessibles à tous

Poursuivre les animations dans le cadre de la saison culturelle.

- ▶ Au titre du budget primitif 2024, il sera proposé des **crédits de fonctionnement à hauteur de 34 000 €** pour ce projet.



Développer une politique culturelle audacieuse

En promouvant des actions fortes pour rendre culture et loisirs accessibles à tous



Poursuivre la promotion du musée Jean-Marie SOMET.

- ▶ Au titre du budget primitif 2024, il sera proposé des **crédits de fonctionnement** pour l'organisation de cette action.
- ▶ Au titre du budget primitif 2024, il sera proposé des **crédits d'investissement pour la création d'un abri pour la Locco Berry pour un montant de 3 800 €.**

Moderniser le service public municipal



Au titre du budget primitif 2024, il sera proposé des **crédits d'investissement à hauteur de 142 000 €** :

- ▶ Pour la **modernisation de la téléphonie** des bâtiments communaux.
- ▶ Pour la modernisation des **matériels informatiques et logiciels**.
- ▶ Pour **divers équipements** à destination de l'ensemble des services.
- ▶ Pour l'amélioration des **conditions de travail des personnels** territoriaux en lien avec les préconisations du CHSCT.
- ▶ Pour le fonctionnement des services à la population notamment pour la sécurisation des **dispositifs passeport et CNI**.

Merci pour votre
attention